

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2012

26 ET 27 JANVIER

N° 2012/E1/009

REPOSE DE
MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR MADAME BENOITE MARTELLI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE»

OBJET : La prime de transport

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

J'ignore si la prime de transport, plus précisément dénommée indemnité compensatoire pour frais de transport, à l'allure d'un serpent de mer, mais son attribution aux fonctionnaires retraités se pose effectivement avec force depuis de nombreuses années.

Comme vous le rappelez fort justement, j'ai reçu une première fois, le 9 mai 2011 plus précisément, les organisations et les associations de retraités, dont la coordination est assurée par Monsieur Emile BALESTRACCI. Nous avons évoqué les difficultés auxquelles cette population est confrontée, difficultés qu'elle partage avec les salariés et retraités du secteur privé.

J'ai saisi, dans un premier temps, le Gouvernement d'une question écrite, en ma qualité de Député. J'y expose très clairement la problématique tout en invitant le ministre en charge de ce dossier à me préciser ses intentions. Dois-je dire que ladite question a été posée le 2 août 2011 sous les références 116210 ? Dois-je ajouter qu'aucune réponse ne m'est parvenue à ce jour ? J'invite les curieux à consulter le site internet de l'Assemblée nationale. Naturellement, le passage en Corse de François SAUVADET a permis de connaître depuis la position du Gouvernement FILLON. Celle-ci s'apparente à une fin de non-recevoir alors que cette catégorie de population est sans conteste la plus touchée par la précarité. Les chiffres sont implacables, 25% des 75 000 retraités insulaires perçoivent moins de 700 euro par mois. Cette situation extrêmement précaire est aggravée par le handicap constitué par l'insularité qui se traduit par un coût de la vie plus élevé en Corse par rapport à celui de la France continentale.

Il me plaît également de souligner que j'ai déposé, à plusieurs reprises, des amendements aux projets de lois présentés par les membres du Gouvernement et permettant l'instauration d'une telle prime. Systématiquement, les amendements considérés ont été écartés.

A mon initiative, une seconde réunion de travail s'est tenue le 12 décembre de l'année écoulée au terme de laquelle les décisions suivantes ont été arrêtées.

La première consistait à organiser une rencontre avec le Président de l'Office des Transports de la Corse. Celle-ci a eu lieu lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, le 14 décembre. Je sais que la discussion a été particulièrement riche et que des esquisses de solutions ont été ébauchées.

La deuxième visait à présenter au vote de l'Assemblée une motion argumentée. Vous aurez l'occasion d'examiner ce projet en fin de séance. Le Collectif a en substance largement contribué à sa rédaction. Celle-ci porte sur l'attribution d'une allocation compensatoire d'insularité (ACI) susceptible d'être allouée à tous les retraités qu'ils soient issus du public ou du privé. Elle prévoit également l'attribution avec effet rétroactif, de l'indemnité compensatoire pour frais de transport à ceux qui ont exercé dans la fonction publique.

La troisième décision, dès lors que la motion considérée est adoptée, consisterait à solliciter une entrevue à Paris auprès du ministre en charge de ce dossier. La délégation pourrait être composée du Président de l'Assemblée de Corse et de moi-même.

Le quatrième et dernier engagement réside dans la réalisation d'une étude juridique. Celle-ci serait menée par un universitaire et permettrait d'apporter une réponse sur la légalité d'un dispositif visant à étendre la prime aux retraités. Il y a lieu de rappeler en effet que les personnels de l'Etat qui prennent leur retraite Outre-mer conservent l'indemnité compensatoire perçue en activité.

La cause des retraités qui résident en Corse est juste. C'est pourquoi il est impératif que, sous notre impulsion, l'Etat propose enfin une solution. Il en va de sa crédibilité.

Je vous remercie.